

Genre et politiques familiales

Jacqueline HEINEN

Historiquement liées aux mesures de protection sociale prises, dès le XIX^e siècle, dans les domaines de la famille, de la démographie, de la santé ou de l'éducation, les politiques familiales constituent une dimension essentielle de l'État-providence (*welfare*) dans les pays industrialisés, surtout depuis la Deuxième Guerre mondiale. En rapport avec les changements sociaux intervenus à partir du milieu des années '60 (déclin de la natalité, baisse des mariages, progression des divorces), elles ont pris un essor particulier avec la généralisation de l'activité professionnelle et continue des femmes, ainsi qu'avec la socialisation du travail de reproduction – développement des crèches et des maternelles, des foyers pour personnes âgées, des établissements spécialisés pour handicapés, etc. Plus récemment, elles se sont étendues à des domaines inédits, concernant notamment les nouvelles techniques reproductives.

Ce processus a pris corps à des rythmes disparates, selon les pays et le contenu même des politiques adoptées, et il a des incidences très variables pour les populations concernées. Depuis le système de type universaliste et égalitaire qui prévaut dans les pays scandinaves, jusqu'à celui, axé sur la notion d'assistance, qui caractérise la Grande-Bretagne, il existe de multiples modèles de *welfare*, se distinguant par des écarts sensibles, notamment en matière de politiques familiales. Des écarts qui dépendent aussi bien du poids du marché et de l'extension des services lucratifs, que de l'implication des familles dans tout ce qui touche à la reproduction, et de la prise en compte ou non du genre¹ dans les dispositifs adoptés.

Des transformations profondes ont marqué les trois dernières décennies en ce qui concerne l'indépendance économique des femmes – le modèle familial traditionnel de l'homme pourvoyeur de revenus et de la femme chargée du foyer n'est plus d'actualité dans aucun des pays industriellement développés. Comme le montrent plusieurs publications récentes, la mise en regard de cas nationaux révèle l'existence d'un double mouvement : à la fois la prise en compte des aspirations égalitaires qui s'est traduite par la création de services et de prestations libérant les femmes d'une partie des tâches domestiques leur incombant et, parallèlement, sous la pression conjointe des déficits budgétaires et des orientations néo-libérales, la remise en cause d'un certain nombre de droits issus du *welfare* tel qu'il s'était développé après-guerre, dans le cadre d'une situation de plein-emploi².

Partout, cependant, on relève que la part du travail des femmes reste déterminante dans les activités relatives à la sphère familiale – que ce soit en tant que professionnelles, salariées des institutions du secteur public ou privé, ou en tant que compagnes et mères. Et partout, elles assurent l'essentiel du travail informel relatif aux activités domestiques, à l'instar de ce que les enquêtes statistiques récentes ont démontré une fois de plus en France.

¹ Pour ma part, j'utilise indifféremment la notion de genre et celle de rapports sociaux de sexe qui, l'une et l'autre, renvoient à l'idée d'un *rapport social construit*, à la différence du sexe biologique.

² Voir en particulier le numéro 2 / 2001 (vol. 8) de *Social Politics. International Studies in Gender, State and Society* (Oxford University Press), qui donne une image des transformations intervenues dans neuf pays (en Europe, en Amérique du Nord et au Japon) concernant le rapport entre genre et politiques familiales. Voir également le n° 4 / 2002 (vol. 21) de *Critical Social Policy* (Sage), qui rend compte d'une recherche internationale coordonnée par Fiona Williams sur le *care* et l'avenir du *welfare*.

Or les répercussions de la diminution des dépenses étatiques en matière de politiques familiales n'ont pas les mêmes implications sur le devenir des femmes en tant que travailleuses et citoyennes, selon leur niveau de formation, de salaire ou la catégorie sociale à laquelle elles appartiennent.

J'aborderai ici successivement trois points :

- L'existence d'approches différenciées concernant les analyses des politiques familiales – prises dans une optique comparative ;
- Les spécificités de la situation française, en lien avec le poids du familialisme dans ce pays, et les évolutions récentes ;
- Les répercussions de la crise du *welfare* en matière de politiques familiales, en particulier pour certaines catégories sociales de femmes.

Optique comparative et approches théoriques variées

La position inégale des hommes et des femmes au sein du *welfare* a longtemps été occultée dans les théories sur l'État-providence. Les plus connues d'entre elles – celles de Marshall (1992) et celle d'Esping-Andersen (1996), ou celles de Rosanvallon pour la France, pour ne mentionner que celles-ci – n'interrogent pas le concept de genre, ou du moins ne le faisaient dans les travaux de ces auteurs qui ont le plus marqué le champ des sciences sociales. Marshall, on le sait, a proposé une lecture de la citoyenneté incluant les droits sociaux, qui revêtent une importance primordiale pour la définition du statut des femmes dans la famille et dans la société. Pour autant, il est resté aveugle à la dimension du genre, comme l'atteste la périodisation qu'il propose, laquelle ne prend pas en compte le processus différencié d'acquisition des droits chez les hommes et chez les femmes. Esping-Andersen, quant à lui, n'a pas davantage intégré le dimension du genre dans la typologie qu'il a élaborée pour rendre compte de l'existence de divers types de *welfare* : les trois systèmes évoqués (conservateur, libéral et social-démocrate) sont définis avant tout par rapport au marché³ et n'intègrent pas la dimension du *care* et du travail non rémunéré réalisé dans la sphère privée (dans la post-face de l'édition française de son ouvrage-clé, *Les trois mondes de l'Etat-providence*, l'auteur reconnaît d'ailleurs que là réside l'une des faiblesses du schéma proposé). Quant aux études plus empiriques rendant compte des orientations et des mesures concrètes adoptées en matière de politiques familiales, on sait que durant longtemps, elles ont centré l'attention sur la famille et sur le couple pris comme une entité, sans mettre en évidence la part différente que prennent les femmes et les hommes dans les tâches dévolues à la cellule familiale (question pourtant mise en exergue par nombre de sociologues féministes dès les années 1970⁴). Ces études ne pouvaient donc s'interroger sur les implications que peut avoir telle ou telle mesure du point de vue de l'indépendance économique des femmes et de leur autonomie hors de la sphère privée ou, *a contrario*, de l'implication des hommes dans la gestion de cette dernière⁵.

Par ailleurs, il faut le souligner, les recherches féministes, durant toute une période, ne se sont guère intéressées au thème de l'État. Alors que les théories marxistes et néo-marxistes des

³ D'où l'importance du concept de « démarchandisation » (*decommodification*) dans son analyse.

⁴ Pour la France, voir les travaux d'Andrée Michel (1972) et sa critique du modèle de Parsons sur la division du travail entre conjoints, ainsi que ceux de Christine Delphy (1971) sur les implications, pour les femmes, du non-partage des tâches.

⁵ En France, certains rapports prospectifs récents continuent d'ailleurs à faire plus ou moins l'impasse sur cette dimension (Thélot, Villac 1998).

années 1970-80, empreintes d'économisme, mettaient surtout l'accent sur les rapports de classe et sur le rôle de l'État en tant qu'agent du capitalisme – la famille étant appréhendée comme le lieu de l'oppression des femmes –, les « féministes radicales » n'ont que rarement théorisé l'État ou, quand elles l'ont fait, comme MacKinnon (1989), c'était pour développer l'idée qu'il s'agit d'une institution masculine reflétant le point de vue d'hommes et s'appuyant sur des normes masculines, instaurées comme universelles. Les choses ont commencé à changer à la fin des années 1980, avec l'émergence, au premier chef dans les pays scandinaves et anglo-saxons, de travaux mettant en évidence le rôle de l'État dans la gestion de la vie privée et dans la construction des identités de sexe (Showstack-Sassoon 1987 ; Sainsbury 1994), et en insistant plus particulièrement sur les liens entre Etat-providence, travail rémunéré et non rémunéré.

Les apports des féministes, et notamment des historiennes, ont alors consisté à montrer que les femmes étaient au coeur de la création, puis de l'élargissement des États-providence et que leurs revendications avaient favorisé l'adoption de toute une série de mesures et de lois traçant les contours de la responsabilité des pouvoirs publics dans la sphère du privé, et en particulier dans la sphère familiale. L'ouvrage collectif coordonné par Linda Gordon, *Women, the State and Welfare* (1990) permit notamment de faire progresser la réflexion dans ce sens, cependant que d'autres contributions apportaient un éclairage nouveau sur le rapport entre les constructions sociales de sexe et les contours de l'Etat-providence, notamment en France (voir à ce propos *Maternité et droits des femmes en France*, d'Anne Cova, ainsi que l'ouvrage collectif, *Différences de sexe et protection sociale*, publié en 1995 par Leora Auslander et Michelle Zancarini-Fournel).

Des études menées dans une perspective de comparaison internationale, comme celles de Jane Jenson (1986), ont pour leur part mis en lumière que, davantage que les facteurs économiques, ce sont les facteurs politiques qui ont joué un rôle décisif quant au développement et quant à la forme des divers types de systèmes mis en place à partir des années 1930-40. La confrontation entre les politiques américaines et les *welfare* à l'européenne sert en l'occurrence de révélateur – ces derniers étant eux-mêmes traversés de façon très diverse par des courants d'idée familialistes, comme en France, ou davantage égalitaristes, comme dans les pays nordiques – Jenson parle de *régimes de citoyenneté* pour caractériser les diverses configurations rencontrées⁶.

Dans la période récente, plutôt que de souscrire à tel ou tel courant théorique et de tenter de produire des modèles globalisants, les approches féministes ont tendu à souligner la nécessité de replacer l'émergence du *welfare* dans son contexte national, pour saisir la spécificité des politiques étatiques dans un pays donné, tout en insistant sur deux points. D'une part, l'intérêt de saisir le caractère souvent contradictoire des mesures adoptées au cours d'une même période, en fonction de rapports de force instables et de l'impact de tel ou tel parti ou courant politique. D'autre part, l'importance de reconnaître le rôle joué par les mouvements de femmes, parmi les acteurs politiques et institutionnels qui influent sur les pratiques et les représentations. À ce titre, la mise en regard de cas où ces mouvements ont engagé des actions et obtenu des changements de fond en matière de politiques sociales, avec d'autres cas où les femmes, atomisées, ne sont pas parvenues à se faire entendre, est des plus éclairantes pour comprendre les évolutions différenciées des systèmes d'un pays à l'autre, ou d'une époque à une autre : cela ressort des travaux de Jeanne Fagnani à propos de la France et de l'Allemagne,

⁶ Sur les difficultés que suppose la comparaison des politiques familiales à l'échelle internationale, voir notamment Commaille, de Singly 1997 et Martin 1999.

tout comme de ceux du réseau ‘Etat et rapports sociaux de sexe’ – voir notamment *Le sexe des politiques sociales* (Gautier, Heinen 1993). De son côté, la recherche internationale, conduite par Jane Jenson et Claude Martin sur le rôle respectif assigné à la cellule familiale et aux structures collectives dans la prise en charge des personnes âgées, révèle toute l’importance que revêtent les orientations politiques, selon les périodes et selon les pays – voir notamment le n° 6 de *Travail, Genre et Société* (2001). A noter que, par-delà les divergences séparant le courant de pensée « maternaliste »⁷, qui met l’accent sur la différence des sexes et d’autres courants attachés au principe égalitaire, les écarts théoriques entre féministes ont plutôt tendu à se réduire par rapport aux années ’70.

L’ensemble des travaux intégrant la dimension de genre et consistant à faire émerger la place occupée par les femmes dans la gestion du social (que ce soit dans la sphère publique ou privée), ont exercé une influence indéniable sur l’appréhension de l’État chez des théoriciens jusque-là peu sensibles à la dimension du genre. Parallèlement, ils ont concouru à la critique d’un certain nombre de termes ou de notions (‘filles-mères’ devenu ‘mères célibataires’ ou ‘mères seules’)⁸, et surtout à la formation de nouveaux concepts, tel celui de *care* ou *caring*, relatif à la prise en charge des personnes dépendantes – qu’il s’agisse des jeunes enfants, des personnes âgées, des malades ou des handicapés (Knijn, Ungerson, 1997). Cette dimension a été au cœur d’un véritable renouvellement des approches en matière de welfare⁹. De l’importance initiale accordée au travail non rémunéré pour saisir la nature des politiques mises en place, l’attention des féministes s’est déplacée vers les conséquences des dispositifs de socialisation des tâches domestiques qui se sont développés ces dernières décennies en ce qui concerne la main-d’œuvre (en très grande majorité féminine) en charge de ce type d’activités salariées.

Au total, ces analyses comparatives donnent à voir un tableau fort contrasté. Il en ressort que le développement du *welfare* a contribué à accroître le pouvoir des femmes dans la société, dans la mesure où elles saisissaient l’occasion de s’exprimer sur des questions les touchant très directement. Comme le montrent les auteurs d’un ouvrage collectif sur les pays nordiques (Bergqvist 1999), ou Birte Siim (2000) dans une étude comparative sur la France, la Grande-Bretagne et le Danemark, ou encore un ouvrage collectif sur les conséquences très inégales des politiques européennes en matière de genre (Hantrais 2000), cela leur a permis de peser sur la configuration et sur le contenu des politiques sociales et familiales. Mais il apparaît aussi – ce que soulignent les analyses de Jane Lewis (1998) d’Arnlaug Leira (1992), ou de Pascale Vielle (2001) – que l’État a souvent maintenu, voire accentué les inégalités de sexe, de par son intervention ou sa non-intervention¹⁰ concernant des mesures discriminantes pour les femmes

⁷ Parmi les travaux ayant fortement influencé le courant maternaliste, voir ceux de Nancy Chodorow, ainsi que ceux de Jean Elshtain qui se rapportent plus directement aux politiques familiales.

⁸ A noter que les nouveaux termes proposés ont parfois des implications imprévisibles. Celui de ‘familles monoparentales’ en est un exemple : alors qu’il visait initialement à lutter contre la stigmatisation visant ce type de familles, à la tête desquelles se trouvent des femmes dans la plupart des cas, force est de constater qu’il sert bien souvent à occulter cette dimension.

⁹ Voir notamment les travaux de Jane Lewis à ce propos.

¹⁰ Mary Daly, dans une étude datant du milieu des années 1990 et qui portait sur les mesures adoptées en Allemagne et en Grande-Bretagne en matière de pauvreté, notait que si l’on ne pouvait pas parler de politiques discriminatoires vis-à-vis des ménages dirigés par une femme dans ces deux pays, les mesures en vigueur apparaissaient néanmoins comme totalement insuffisantes pour réduire les écarts initiaux entre les sexes : « Il existe un seuil qu’aucun des deux Etats n’est prêt à franchir pour corriger les inégalités, qu’elle proviennent du marché de l’emploi ou de la famille » (1996, p. 165). En revanche, Anita Nyberg (2002), dans une étude comparant la situation des années ’70 et ’90 en Suède, note qu’en ce qui concerne le degré d’indépendance des femmes par rapport aux hommes et à l’Etat, c’est grâce à des transferts étatiques plus élevés que vingt ans

– tels les congés d'éducation définis comme maternels avant d'être déclarés parentaux, le travail à temps partiel « réservé » aux femmes, prioritairement assignées aux tâches familiales et domestiques, ou encore les mesures relatives aux personnes dépendantes âgées, dont on constate qu'elles s'appuient sur la création d'emplois faiblement qualifiés et mal rémunérés concernant une population à composition presque exclusivement féminine.

Politiques familiales en France : poids du familialisme et évolutions récentes

A l'aune de ces constats, la France présente un cas de figure intéressant, de par ses traits spécifiques et l'acuité des dynamiques contradictoires que l'on relève, tant durant les années '70, alors que s'affirme le paradigme 'égalitaire', que durant les années '80-90, sous le gouvernement socialiste de François Mitterrand, au cours desquelles on assiste à un repli de l'Etat-providence et à une « *reformulation de la question familiale* » (Martin 1996, p. 267).

La France, on le sait, est un pays durablement marqué par le mouvement familialiste¹¹, lequel n'a jamais cessé de peser sur la vie politique et notamment sur les débats parlementaires (y compris les plus récents, comme on l'a vu à propos de la loi sur le PACS). A ce titre, les associations familiales sont parvenues, à plus d'une reprise, à infléchir les politiques sociales dans un sens conservateur, favorable au maintien de la 'tradition'¹². Une tradition, il est vrai, tout sauf linéaire, si l'on tient compte des contrastes qui la caractérisent, au fil des décennies et des rapports de force politiques mouvants – sans compter qu'on ne saurait exagérer ni l'homogénéité de la 'droite', ni celle de la 'gauche'¹³. Mais une tradition qui a sans aucun doute pesé sur le contenu des mesures adoptées par le gouvernement Giscard d'Estaing dans le domaine de la contraception et de l'avortement (les limitations de la loi concernant les mineures en étaient une illustration), et qui a contribué à polariser les rangs des féministes à l'époque. Michèle Ferrand (2001) rappelle à ce sujet l'ampleur des divergences séparant le courant radical féministe, insistant sur « l'esclavage social que représente la maternité », au courant différentialiste survalorisant la spécificité maternelle. Les premières, tout en reconnaissant l'avancée qu'impliquait la loi Veil dépénalisant l'avortement, ne cesseront de dénoncer le contrôle maintenu sur le corps des femmes et le poids de l'Ordre des médecins, défenseur des valeurs conservatrices.

Comme l'ont souligné diverses recherches portant sur les politiques sociales et familiales entérinées par le gouvernement Mitterrand (Jenson, Sineau 1996 et 1998), l'influence de ce courant est restée forte tout au long des années '80-'90, durant lesquelles les socialistes ont été au pouvoir (cette dimension est connue, et je renvoie là-dessus aux travaux récents de Commaille, Martin et Fagnani). Cela s'est manifesté aussi bien dans la nomination de figures comme Georgina Dufoix au ministère de la Famille, que dans le contenu de nombre de mesures

auparavant que les mères seules ont réussi à préserver leur autonomie financière (et non grâce à leur travail rémunéré, compte tenu du maintien des écarts salariaux entre hommes et femmes). En l'occurrence, l'intervention de l'Etat suédois a bel et bien tendu à limiter les inégalités de genre découlant de la crise économique (montée du chômage) et des politiques patronales (préférence accordée à l'embauche des femmes cohabitantes plutôt qu'aux mères seules taxées d'être une main-d'œuvre peu fiable).

¹¹ Sur le familialisme et sur l'impact, en France, du mouvement familialiste incarné par l'UNAF (Union nationale des associations familiales) quant à l'évolution du droit, voir Chauvière 2000.

¹² Sur les notions de 'tradition' et de 'famille traditionnelle', ce dernier terme étant trop souvent assimilée à la famille nucléaire, voir l'analyse qu'en fait Nicholson (1997), laquelle met en évidence les variations des configurations familiales, non seulement à différentes époques, mais à la même époque dans différentes régions (là-dessus voir également Segalen 2000).

¹³ Pour une synthèse des mouvements fluctuants, mais aussi des continuités, non dénuées de paradoxes, des politiques familiales sous des gouvernements de droite et de gauche, voir le chapitre 6 de l'ouvrage de Jacques Commaille et de François de Singly (1998).

proposées – notamment dans le domaine de la prise en charge de la petite enfance – qui renvoient au ‘référentiel de la pensée conservatrice’ dont parle Jacques Commaille, par opposition au ‘référentiel de l’idée d’émancipation’ (2001, p. 138-146)¹⁴. Les ambiguïtés et les contradictions n’ont pas manqué, durant toute la période mitterrandienne, et les orientations du plan d’Égalité des chances impulsé en mars 2000 par Lionel Jospin, en vue d’accélérer une réelle émancipation des femmes, n’ont que très partiellement corrigé une situation qui fait la part belle aux représentations les plus traditionnelles en matière de responsabilités familiales.

Mon propos ici n’est pas de sous-estimer les pas accomplis au cours des cinq dernières années. Ce qui pouvait apparaître initialement comme un effet d’annonces a donné lieu à toute une série de mesures concrètes – à eux seuls, les progrès en cours concernant la production de statistiques sexuées méritent d’être mis en exergue, car on sait toute l’importance que revêt l’information sur l’existence des inégalités de sexe pour sensibiliser les acteurs politiques et sociaux, et les inciter à l’action. Les plus dynamiques de ces mesures ont trait avant tout à la sphère économique et professionnelle¹⁵. Toutefois, certains points de ce programme concernent les rapports familiaux, comme l’adoption, en 2001, d’un congé de 11 jours pour les pères à la naissance de l’enfant : une telle décision visait à accélérer des changements concrets dans la répartition des tâches au sein de la famille, en incitant les pères à s’investir dans l’éducation des très jeunes enfants. De même, le programme de financement des crèches¹⁶, tout comme les primes de reprise à l’emploi touchant les femmes ayant interrompu leur activité professionnelle pour s’occuper de leur enfant, ou les allocations pour garde d’enfants en cas de formation continue, devraient contribuer à atténuer la division sexuelle du travail au sein du couple – laquelle a la vie dure¹⁷. De son côté, en même temps qu’elle transforme tendanciellement les relations adultes/enfants au sein de la famille, l’abrogation de l’obligation, pour les mineures, de disposer du consentement de leurs parents lorsqu’elle veut avorter ou disposer de la contraception, favorise l’émancipation et l’autonomie des femmes. L’augmentation des lieux d’accueil pour les femmes victimes de violence va dans le même sens. Reste à savoir ce qui subsistera de ces mesures en cas de victoire de la droite lors des prochaines élections législatives. En tout état de cause, il importera d’examiner jusqu’à quel point les inflexions apportées aux politiques familiales depuis quelques années, dans le sens d’une moindre ségrégation des tâches domestiques, contribueront ou non de façon durable à modifier les rapports sociaux de sexe dans la sphère privée.

Répercussions de la crise du *welfare* pour les femmes défavorisées

Aborder la question des politiques sociales et familiales dans une optique de genre apparaît d’un intérêt vital au regard de la crise de l’État-providence et des restrictions budgétaires

¹⁴ Les mesures comme l’allocation parentale d’éducation (APE), notamment, ont joué dans ce sens, et l’on sait aujourd’hui que l’APE a eu pour effet d’inciter un nombre croissant de jeunes femmes, généralement peu formées et mal rémunérées à se retirer du marché du travail (Fagnani 2001 ; Heinen, Martiskainen 2001).

¹⁵ Je pense notamment à des mesures telles que : la garantie d’un statut professionnel conféré aux épouses de travailleurs indépendants ; les dispositifs de formation professionnelle encourageant les femmes à investir des filières jusqu’ici à dominante masculine ; la mixité des jurys de concours ; les incitations financières aux entreprises pour qu’elles mettent en œuvre un processus de mixité des emplois, etc.

¹⁶ Plus de 200 millions d’euros en 2000 et 2001 respectivement, représentant plusieurs dizaines de milliers de places de crèches.

¹⁷ Il est d’ailleurs assez frappant que constater que, dans le domaine de la recherche, les nombreux travaux sur les changements repérés en matière de configurations familiales aient bien davantage porté sur les formes de parenté que sur les relations au sein du couple hétérosexuel (Heinen 2001).

qu'elle entraîne à tous les niveaux – en rapport avec la montée du chômage et l'impasse des systèmes de retraite. En effet, ces reculs ont des conséquences disproportionnées pour l'un et l'autre sexe. Du fait du rang inférieur qu'elles occupent dans la hiérarchie des salaires et des pensions, mais aussi du fait des tâches quotidiennes qui leur incombent au sein du foyer, les femmes – en tant que groupe – paient le prix fort de la détérioration des prestations du *welfare*. Cela est vrai, comme on l'a vu plus haut, dans un pays comme la France. C'est encore plus sensible dans les pays d'Europe de l'Est dits 'en transition', où les exigences liées à l'entrée dans l'Union européenne se traduisent pas une dégradation des acquis sociaux des femmes dans bien des domaines, à commencer par celui des crèches et des congés parentaux (Heinen, Portet 2001 ; Heinen 2002).

Rappelons cependant que, dans tous les pays, les femmes sont très inégalement frappées – suivant leur origine sociale et leur niveau d'éducation – par l'impact des politiques libérales et le processus de privatisation affectant nombre de tâches liées au *care*. Les unes, employées ou cadres insérées dans les structures de l'État ou du secteur privé, connaissent des difficultés en matière de carrière ou en tant qu'usagères des équipements collectifs. Les autres, peu ou pas qualifiées, ayant très souvent perdu leur emploi, s'affrontent à des obstacles d'un tout autre ordre en tant que clientes des bureaux d'aide sociale : pour elles et pour ceux dont elles ont la charge, ce sont bien souvent des problèmes de survie qu'entraînent la baisse des allocations, tout comme la dislocation des services publics. En ce sens continuer, comme le font certains auteurs, à parler de 'la' condition de 'la' femme empêche de repérer les différenciations à l'œuvre au sein du groupe des femmes, et ne permet pas de rendre compte de situations extrêmement contrastées, voire opposées.

Il importe donc d'examiner le contenu des politiques sociales et familiales en fonction de leurs effets variables selon l'appartenance sociale des personnes concernées. On en veut pour preuve l'exemple des prestations dépendance instaurées dans nombre de pays, au cours des dernières années, pour permettre aux personnes âgées (surtout les plus pauvres) de se procurer des services ou de rémunérer une personne aidante. Ce type de mesures, qui a pour objet d'accorder davantage d'autonomie aux personnes âgées, confère parallèlement un statut professionnel à des activités relevant jusque-là de la sphère privée – la transformation du travail informel en travail salarié, reconnu par la Sécurité sociale, contribuant par là même à réduire le volume du travail au noir. Mais les emplois créés par l'adoption de telles mesures sont très mal rémunérés, ils concernent essentiellement des femmes plutôt âgées, fort peu qualifiées et souvent étrangères de surcroît, qui n'en retirent pas une véritable autonomie économique (Jenson 2001, p. 52). Claude Martin affirme, à propos de la France, qu'un tel dispositif a « *plus engendré de la précarité que de l'emploi à proprement parler* » (2001, p. 91), autrement dit des 'petits boulots'.

Des études récentes ont d'ailleurs mis en lumière l'ampleur des discriminations en fonction de l'appartenance ethnique et ce, sur divers plans : les femmes immigrées et les femmes « de couleur » souffrent de handicaps spécifiques – dépendance à l'égard du mari, surexploitation dans le service domestique ou les travaux au noir (Williams 1998 et 2001). D'autres travaux ont mis en évidence les divergences d'intérêts, liées aux différences sociales, qui séparent les femmes entre elles – notamment lorsque les femmes diplômées, désireuses de se maintenir dans le salariat, font appel au travail domestique d'autres femmes, issues des catégories les plus défavorisées. L'attention portée à ces phénomènes prend un relief tout particulier quant au traitement (ou au non-traitement) des inégalités, au moment où, pour la première fois, le

thème des politiques sociales et familiales est inscrit à l'agenda politique de l'Union européenne et rappelle le caractère décisif d'une analyse du *welfare* dans une optique de genre.

* * *

* *

Je conclurai en soulignant qu'une telle approche ne peut qu'alimenter les réflexions plus générales sur les rapports de genre en politique, pris sous les angles variés abordés dans ce colloque au travers des diverses communications. Pour sa part, Susan Moller Okin (1997) note que les travaux sur les politiques familiales et sur les configurations variées que connaît l'institution familiale dans les sociétés contemporaines ne sont pas seulement utiles pour mettre au jour les phénomènes de ségrégation entre hommes et femmes et pour promouvoir le principe d'égalité des sexes. Ils sont également bénéfiques à la lutte que mènent gays et lesbiennes pour la reconnaissance de l'homosexualité. Car l'analyse du rôle que joue l'Etat dans la reproduction des rôles sexués et la remise en cause de la division des tâches et des statuts dans la famille hétérosexuelle – autrement dit, la remise en cause d'un ordre social sexué – concourt à ébranler les certitudes affichées par bien des individus quant à l'existence de différences soi-disant claires entre l'un et l'autre sexe. Moller Okin insiste par ailleurs sur le fait que ces travaux – notamment ceux qui portent sur l'importance sociale du *care* – devraient également contribuer à affaiblir les préjugés vis-à-vis de certains groupes sociaux, par exemple celui des mères seules bénéficiant de l'aide étatique, dans la mesure où ils présentent les tâches éducatives comme un véritable *travail*. En tant que telles, ces analyses peuvent aider à saisir les changements en cours dans les rapports sociaux, et notamment dans les rapports sociaux de sexe.

Jacqueline Heinen
Professeure de sociologie
Laboratoire Printemps (UVSQ)
jacqueline.heinen@printemps.uvsq
.fr

Références

- Bergqvist Christina *et al.* (1999). *Equal Democracies ? Gender and Politics in the Nordic Countries*. Oslo. Scandinavian University Press.
- Commaille Jacques (2001). « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes ». In J. Laufer, C. Marry et M. Maruani (eds), *Masculin-Féminin: questions pour les sciences de l'homme*. PUF.
- Commaille Jacques, de Singly François (1997). « Les règles de la méthode comparative dans le domaine de la famille. Le sens d'une comparaison ». In J. Commaille et F. de Singly, *La question familiale en Europ*. L'Harmattan.
- Commaille Jacques, Martin Claude (1998). *Les enjeux politiques de la famille*. Paris. Bayard.
- Daly Mary (1996). « Genre et pauvreté dans l'Etat-providence en Allemagne et en France ». In Del Re, A. et J. Heinen (eds), *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des Etats-providence et de la représentation politique en Europe*. Paris. L'Harmattan.

- Delphy Christine (1970). « L'ennemi principal », *Partisans* n° 54-55.
- Duncan Simon, Williams, Fiona (2001). Introduction. *Critical Social Policy*, n° 1, vol. 22.
- Eisenstein Zillah (1979). *Capitalist Patriarchy and the Case for Socialist Feminism*. New York. Monthly Review Press.
- Esping-Andersen Gøsta (1999). *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*. Paris. PUF.
- Fagnani Jeanne (2001). *Un travail et des enfants. Petits arbitrages et grands dilemmes*. Paris. Bayard.
- Ferrand Michèle (2001). « Du droit des pères au pouvoir des mères ». In J. Laufer, C. Marry et M. Maruani, (eds) *Masculin-Féminin: questions pour les sciences de l'homme*. PUF.
- Gautier Arlette, Heinen Jacqueline (eds.) (1993). *Le sexe des politiques sociales*. Paris: Côté-femmes.
- Gordon Linda (ed.) (1990). *Women, the State and Welfare*. The University of Wisconsin Press.
- Hantrais Linda (ed) (2000). *Gendered policies in Europe. Reconciling Employment and Family Life*. London. Mc Millan Press / Jo Campling.
- Heinen Jacqueline (2001). « Introduction », *Cahiers du Genre* n° 30.
- Heinen Jacqueline (2002). “Ideology, Economics and the Politics of Child Care in Poland before and after the Transition”. In Michel S. and Mahon R. (eds), *Childcare policy at the cross road. Gender and Welfare State Restructuring*. Routledge.
- Heinen Jacqueline, Martiskainen Heini (2001). „Framing Citizenship in France and Finland in the 1990s: Restructuring Motherhood, Work and Care“. *Social Politics. International Studies in Gender, State and Society*, vol 8, n° 2. Oxford. Oxford University Press.
- Heinen Jacqueline, Portet Stéphane (2001). « L'intégration de la Pologne à l'Union européenne peut-elle modifier les rapports de genre ? ». *Lien social et politiques – RIAC*, n° 45.
- Jenson Jane (2001). “D'un régime de citoyenneté à un autre: la rémunération des soins”. *Travail, genre et sociétés* n° 6.
- Jenson, Jane (1986). « Gender and reproduction: Or babies and the state ». *Studies in Political Economy*, n° 20.
- Jenson, Jane, Sineau Mariette (1995). *Mitterrand et les Françaises*. Presses de Sciences Po.
- Jenson, Jane, Sineau Mariette (eds.) (1998). *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*. Paris. LGDJ.
- Knijjn Trudie, Ungerson Clare (eds) (1997). « Gender and Care Work in Welfare States ». Numéro spécial de *Social Politics. International Studies in Gender, State and Society*, vol. 4, n° 3. Oxford. Oxford University Press.
- Lefaucheur, Nadine (1992). « Maternité, famille, Etat », in *Histoire des femmes en Occident*, tome V, *Le XX^e siècle*, Paris. Plon.
- Leira Arnlaug (1992). *Welfare State and Working Mothers. The Scandinavian Experience*. Cambridge. Cambridge University Press.
- Lewis Jane (1998). *Gender, Social Care and Welfare State Restructuring in Europe*. London. Ashgate.
- Marshall T.H (1992). *Citizenship and Social Class*. London. Pluto Press.
- Martin Claude (1996). « Renouveau de la question familiale ». In D. Le Gall et C. Martin (eds), *Familles et politiques sociales*. Paris. L'Harmattan.
- Martin Claude (1999). « Comparer les questions familiales en Europe ». *Recherches et prévisions* n° 55.

- Martin Claude (2001). Les politiques de prise en charge des personnes âgées dépendantes ». *Travail, genre et sociétés* n° 6.
- McKinnon, Catherine (1989). *Toward a Feminist Theory of the State*. Harvard University Press.
- Michel Andrée (1972). *Sociologie de la famille et du mariage*. Paris. PUF.
- Moller Okin Susan (1997). "Families and Feminist Theory: Some Past and Present Issues". In Lindemann Nelson L. (ed), *Feminism and Families*. London. Routledge.
- Nicholson Linda (1997). "The Myth of the Traditional Family". In Lindemann Nelson L. (eds), *Feminism and Families*. London. Routledge.
- Nyberg Anita (2002). "How Are Swedish Women Faring ? Child Care as a Gauge". *Social Politics. International Studies in Gender, State and Society*, vol 8, n° 2. Oxford. Oxford University Press.
- Rosanvallon Pierre (1998). *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*. Paris. Seuil.
- Sainsbury, Diane (ed.) (1994). *Gendering the Welfare States*. London. Sage.
- Segalen Martine (2000). *Sociologie de la famille*. Paris. Armand Colin (5e édition)
- Showstack-Sassoon Anne (ed) (1987). *Women and the State. The shifting boundaries of public and private*. London. Hutchinson.
- Siim Birte (2000). *Gender and Citizenship. Politics and Agency in France, Britain, and Denmark*. Cambridge. Cambridge University Press.
- Thélot Claude, Villac Michel (1998). *Politique familiale. Bilan et perspectives*. Rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Paris.
- Vielle Pascale (2001). *La sécurité sociale et le coût indirect des responsabilités familiales. Une approche de genre*. Bruxelles. Bruylant.
- Williams, Fiona (1998). « Genre, ethnicité, race et migrations, ou les défis de la citoyenneté en Europe ». *Cahiers du Gedisst* n° 23.
- Wilson Elizabeth (1977). *Women and the Welfare State*. London. Tavistock.
- Zancarini-Fournel, Michèle (ed) (1995). *Différences des sexes et protection sociale*. PUV. St Denis.
- Zancarini-Fournel, Michèle (ed) (1999). « Protection et politiques sociales en Europe ». *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 53.